



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet
RD 212 - Création de bandes cyclables section Billom - Saint-Georges-sur-Allier

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 150px;" type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input style="width: 500px;" type="text" value="Conseil Général du Puy-de-Dôme"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 500px;" type="text" value="Monsieur Michel Miolane - Directeur général des Routes et de la Mobilité"/>
RCS / SIRET <input style="width: 300px;" type="text" value="22630001000015"/> Forme juridique <input style="width: 150px;" type="text" value="Collectivité territoriale"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6-d Infrastructures routières Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Aménagement de bandes cyclables (2 voies de circulation) entre Billom et Saint-Georges-sur-Allier sur une longueur de 3080 m.

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet
<p>Le projet consiste à prolonger les bandes cyclables existantes entre Cournon-d'Auvergne et Saint-Georges-sur-Allier jusqu'à Billom. Il est à noter que le carrefour de Tinlhat, situé dans la section en projet est déjà équipé de bandes cyclables qui seront conservées sur 300 m.</p> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une bande cyclable de 2,00 m de large de chaque côté de la route départementale - la création d'accotements de 1,50 m de large - la création de fossés de 1,50 m de large

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

- Assurer une continuité dans les aménagements cyclables initiés par le Conseil Général
- Améliorer les conditions de sécurité sur cette route très fréquentée par les cyclistes

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent essentiellement à :

- la réalisation de terrassements le long de la RD 212 (l'extraction sera réalisé à la pelle sans emploi d'explosifs)
- la réalisation des différentes couches de chaussées des bandes cyclables
- la reprise des différents ouvrages d'assainissement routier
- la mise en oeuvre d'aménagements paysagers

Nota : ces travaux seront réalisés sous circulation et nécessiteront un phasage particulier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La RD212 supporte un trafic mesuré à 8000 véh/j.

La réalisation de ces bandes cyclables permettra d'améliorer la fluidité des différents trafics (VL, cyclistes, engins agricoles...), tout en assurant des conditions de sécurité optimales pour tous les usagers.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement n'est soumis actuellement à aucune autorisation administrative.
Néanmoins un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est en cours de réalisation.
Il comprendra une mise en compatibilité des documents d'urbanisme des commune de Billom et de Saint-Georges-sur-Allier.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Assiette de l'opération	49 000 m2
- Volume des déblais	5 500 m3
- Volume des remblais	10 000 m3
- Volume matériaux de chaussée	7 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de Billom et de
Saint-Georges-sur-Allier
RD212 du PR 13,423 au
PR 17,166

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Communes de Billom et de Saint-Georges-sur-Allier

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

S'agissant d'un aménagement le long de la route existante, l'emprise du projet se situe essentiellement dans l'emprise routière actuelle. Cependant des acquisitions foncières seront nécessaires pour créer des accotements confortables et des fossés. Ces terrains se situent dans des zones agricoles occupées par des cultures.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Billom approuvé le 18/03/2005 et révisé le 14/11/2008 et PLU de Saint-Georges-sur-Allier approuvé le 30/11/2004 et révisé le 27/05/2008 :

Sur ces 2 communes, les parcelles touchées par le projet sont situées en zones agricoles et naturelles A et N.

Nécessité de mises en comptabilité des 2 PLU qui consisteront à créer des nouveaux emplacements réservés permettant l'élargissement de la RD 212.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le bassin versant du Marcillat, ruisseau qui se jette dans le Jauron à Billom.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet longe les ZNIEFF de type 1 du Puy de Pileyre et du gros Turluron.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais extraits seront réutilisés en remblais en totalité.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux déficitaires ne seront pas extraits du site mais proviendront d'une carrière agréée située à proximité du chantier.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La période des travaux est susceptible d'entraîner des perturbations au milieu naturel situé à proximité immédiate du chantier : - bruit et poussière liés à la circulation des engins de chantier - abattage de haie
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation du projet, environ 10 300 m2 de terrain sont nécessaires. Aucun espace boisé ne sera touché.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, concernant une route, peut générer des risques de pollution accidentelle (renversement d'un transport de produit dangereux par exemple).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant, la transformation des accotements non revêtus par des bandes cyclables bitumées diminuera ce risque par rapport à la situation actuelle.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hormis lors du chantier, ce projet n'engendrera pas de nouvelle nuisance sonore. Cette route est éloignée au minimum de 200 m des habitations riveraines.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le compactage des couches de chaussée des bandes cyclables entraînera des vibrations.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement se situe en dehors d'agglomération. Aucun éclairage n'est prévu.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des émissions de poussières et de polluants dans l'air sont possibles. Néanmoins, l'entreprise qui réalisera les travaux devra prendre toutes les dispositions nécessaires à la limitation des rejets polluants. Le projet n'entraînant pas à terme d'augmentation de trafic, les émissions de polluants seront équivalentes aux émissions actuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des fossés seront creusés pour collecter les eaux de ruissellement et les diriger vers le ruisseau du Marcillat. Le principe de fonctionnement hydraulique actuel demeurera inchangé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet a très peu d'impact visuel sur le paysage actuel. Les haies arrachées seront replantées à l'identique à la limite de la nouvelle emprise.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux d'aménagement entraîneront une gêne à la circulation sur la RD212 pendant la phase chantier. Cette gêne se limitera à la zone concernée par le chantier puisque ces travaux se réaliseront sous circulation, sans mise en place de déviation.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet conduit à l'élargissement de la plateforme routière existante pour favoriser la circulation douce (cyclistes) non émettrice de polluants. Les impacts négatifs sur le milieu naturel et humain seront identiques à ceux constatés actuellement (bruit, polluants dans l'air et dans les eaux de ruissellement).

Ce projet n'ayant pas d'augmentation de trafic comme conséquence, les impacts ne seront pas amplifiés.

Ses effets bénéfiques sont l'amélioration des conditions de sécurité des usagers et notamment des cyclistes, très nombreux sur cette portion de route départementale et la diminution du risque de pollution accidentelle par renversement d'un poids lourd (remplacement des accotements non revêtus par des bandes cyclables structurées).

Cette opération est peu consommatrice en emprise et ne traverse pas de zones à forte valeur environnementale.

PROCES-VERBAUX DE JUN 2015 - IMPLANTATION



R.D. 212
P.R. 13+423

R.D. 212
P.R. 17+166

ECHELLE: 1/25 000



PHOTO0



PHOTO1



PHOTO2



PHOTO3



PHOTO4

